

SIAEPA

DU

GREVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité syndical	Présents	qui ont pris part à la Délibération
43	29	28

N° 2025-20

Date de convocation

18/09/2025

Date d'affichage

18/09/2025

Objet de la délibération

RPQS assainissement
collectif 2024

L'AN DEUX MILLE VINGTS CINQ LE jeudi 25 septembre à 18 h
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Martainville-
Epreville sous la présidence de François DELNOTT, Président.

Votants : Mmes A.JEGAT, C.HUNKELER, L.DUMONT, E.SECLET,
Mrs G.TREGUIER, J.L.LECLERC, P.PICARD, P.BENOIT, M.BEAURAIN,
N.CAJOT, P.CAUVILLE, D.HOUEL, G.GODEFROY, P.PREVOST,
D.BLAINVILLE, J.M.DELACROIX, A.DUMONT, M.HANRYON,
A.DROUILLON, H.SEHIER, P.NION, J.ROUYER, A.BURETTE,
J.P.DUPRESSOIR, B.DELABOS, P.GREVET, A.LEVACHER, F.DELNOTT

Absents excusés: Mrs V.DENIS, G.DEMARES

Mmes Annie DAMADE, Sabrina HUBERT, Isabelle CASAERT,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier BLAINVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente le rapport annuel sur le prix et la
qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2024 établi
par le SIDESA dans le cadre d'une mission assistance et conseil.

Ce rapport présente les différents éléments techniques et
financiers de l'exercice 2024 qui est compilé dans une fiche de
synthèse exposée à l'assemblée.

Après exposé et délibération

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce
rapport annexé à la présente délibération soit :

- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF-
ANNEE 2024

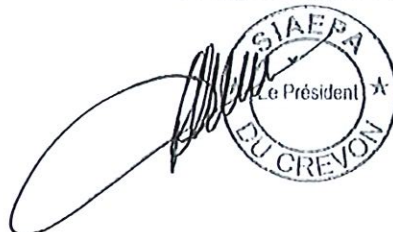
La délibération est adoptée à l'unanimité.

MARTAINVILLE-EPREVILLE

Le 26/09/2025

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en Préfecture
le 29/09/2025

LE PRESIDENT
François DELNOTT



Secrétaire de Séance
Didier BLAINVILLE

